



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NANTES NORD
SAID GESTION
2 RUE DU GENERAL MARGUERITTE
44092 NANTES CEDEX 1

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 57 225 672 391

Référence de l'avis : 25 44 A190978 62

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

34 RUE RENE DUMONT

44220 COUERON

Numéro FIP : 440 91 49 9273309789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 44015

AUDRAIN MARYLINE
34 RUE RENE DUMONT
44220 COUERON

Somme qui vous est remboursée

678,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1027 8360 440X XXXX XXX0 373

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 28 729

Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP NANTES NORD

SAID GESTION

2 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

CS 89223

44092 NANTES CEDEX 1

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : ZIELINSKI MARYLINE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	16115			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1612			
Pensions, retraites, rentes.....	15807			
Abattement spécial de 10%.....	- 1581			
Salaires, pensions, rentes nets.....	28729			28729
Revenu brut global.....				28729
Revenu imposable.....				28729
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1896
Décote.....				- 31
Impôt avant réductions d'impôt.....				1865
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	70	70	46	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 46
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1819
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				1819
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 2529
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 32
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				- 678
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				678
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				28729

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....	Déclar. 1 16741
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 6,33%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.